

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

RPI

NOM	RPI	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	AYRON-CHALANDRAY-MAILLÉ	Jeudi 14 mai 2020

Participants

: présent.e, : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Pour AYRON Mr MICHALLET-FERRIER Cédric <input type="checkbox"/> Mr VETIZOU David <input type="checkbox"/> Mme DA FONSECA Mélanie <input type="checkbox"/> Mme SOUPRAYEN COULMAIN Marina <input checked="" type="checkbox"/> Pour CHALANDRAY Mme BULTEZ Amélie <input type="checkbox"/> Mme ABRAHAM Karina <input checked="" type="checkbox"/> Mme PINGANAUD Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/> Mme FAUSSAT Fanny <input checked="" type="checkbox"/> Pour MAILLÉ Mme NALLET Anaïs <input checked="" type="checkbox"/> Mr SIAUDEAU Stéphane <input checked="" type="checkbox"/> Mme WOLF Laëtitia <input checked="" type="checkbox"/> Mme JUSTE Sophie <input type="checkbox"/>	- Président.e Stéphanie THIOUET <input checked="" type="checkbox"/> - Enseignant.e.s Pour AYRON Maud BENELBAZ <input checked="" type="checkbox"/> Laurence GOMET <input checked="" type="checkbox"/> Céline PRESTROT <input type="checkbox"/> Pour CHALANDRAY Chantal LACHIRI <input type="checkbox"/> Bénédicte BONNIN <input type="checkbox"/> Pour MAILLÉ Marie MULLER <input type="checkbox"/> Annabelle ROLLAND <input type="checkbox"/> Nathy DRIANNE <input type="checkbox"/> Tamara BESLE <input checked="" type="checkbox"/> Bertrand PAIN <input type="checkbox"/> - IEN Annie JUSSAUME <input type="checkbox"/>	Pour AYRON Fabienne GUÉRIN <input type="checkbox"/> (Maire) Christelle MICHONNEAU <input type="checkbox"/> (adjoite à Mme le Maire et déléguée aux affaires scolaires) Pour CHALANDRAY Claudette RIGOLLET <input type="checkbox"/> (Maire) Didier LAROCHE <input type="checkbox"/> (adjoit à Mme le Maire) Pour MAILLÉ Hubert LACOSTE <input checked="" type="checkbox"/> (Maire) Sandra LÉAUD <input type="checkbox"/> (adjoite au Maire et déléguée aux affaires scolaires) Pour le RPI Fabienne MÉRIGOT <input checked="" type="checkbox"/> (présidente du SIVOS)	- DDEN <input type="checkbox"/>

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet d'organisation concernant la réouverture de l'école d'Ayron
- 2) Présentation du projet d'organisation concernant la réouverture de l'école Maillé
- 3) Dispositif d'accueil pour les élèves de Chalandray

1. Présentation du projet d'organisation concernant la réouverture de l'école d'Ayron

Mme Goumet remercie les personnes d'être présentes pour ce conseil à distance.
Elle présente le projet d'organisation concernant la réouverture de l'école d'Ayron (annexe 1).
Mme Pinganaud demande s'il y aura un service de garderie mis en place.
Mme Goumet indique qu'à ce jour, il n'y a pas de service de garderie prévu.

2. Présentation du projet d'organisation concernant la réouverture de l'école de Maillé

Mme Besle explique la situation de fermeture exceptionnel les 10 et 11 mai à cause d'une suspicion de COVID-19.
Elle présente le projet d'organisation concernant la réouverture de l'école de Maillé (annexe 2).
M. Lacoste, maire de Maillé, explique le déroulé des services de cantine et la modification des horaires de la garderie (8h-18h).

3. Dispositif d'accueil pour l'école de Chalandray

Mme Thiollet explique qu'à ce jour, suite à la décision du conseil municipal, l'école est fermée. Les élèves prioritaires et les élèves demandeurs seront accueillis à l'école d'Ayron selon les places disponibles. Les 9 élèves de Chalandray seront sous l'enseignement de Mme Bonnin et Mme Benelbaz.

Mme Thiollet et Mme Lachiri poursuivront les apprentissages à distance en télétravail.

Mme Lachiri prend en charge les élèves de maternelle et Mme Thiollet prend en charge tous les élèves de CP (sa classe et celle de Mme Bonnin) ainsi que les élèves de CE1.

Il est demandé si la fermeture sera effective jusqu'à fin Juin. Mme Thiollet indique que le nouveau conseil municipal devrait prendre ses fonctions en juin. Elle aura plus d'informations plus tard.

Mme Faussat demande la transmission des projets d'organisation des écoles par mail avant l'envoi aux familles le lendemain. Mme Thiollet transmettra le soir en question les différents projets aux parents représentants.

ANNEXE 1

INFORMATION PARENTS REOUVERTURE DE L'ÉCOLE D'AYRON A PARTIR DU 18 MAI 2020

A compter du lundi 18 mai, des élèves de l'école d'Ayron et de Chalandray seront soit :

- Accueillis à l'école d'Ayron. - En enseignement à distance.

Au lundi 18 mai 2020, la capacité d'accueil de l'école sera de 27 élèves en même temps à l'école afin de respecter strictement les conditions du protocole sanitaire.

Les parents d'élèves ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux scolaires. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les gestes barrières et la distanciation physique sont une préoccupation constante des élèves et de tous les adultes : personnel et parents d'élèves.

Selon ces principes, voici l'organisation retenue :

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ACCUEIL DES ELEVES

Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du cadre sanitaire et de la capacité d'accueil de l'école. Elle est valable durant la période du lundi 18 mai au vendredi 29 mai.

Pour le mois de juin, vous serez de nouveau sollicités pour nous faire part de vos souhaits. • Situation 1 : votre enfant est accueilli à l'école

Les groupes ont été constitués en incluant les enfants des ayants droit et des enfants dont les parents souhaitent leur retour (dans ce cas des critères pédagogiques ont été retenus). Nous accueillons 13 élèves d'ayants droit d'Ayron et 6 de Chalandray. A Ayron, 13 autres familles souhaitaient le retour à l'école de leur enfant, nous en accueillons 6.

L'accueil des élèves sera organisé de la façon suivante :

Jours, horaires : Les horaires restent les mêmes : 9h00/12h00 et 13h30/15h45. Entrée (lieu) et sortie (lieu) : Pour le groupe de Mme Benelbaz (6 GS de Chalandray et d'Ayron et 2MS), ils entreront et sortiront au niveau du portillon de l'ancienne cantine. Pour le groupe de Mme Prestrot (semaine 1 : 5 CM1 et 4 CE2 ; semaine 2 : 6 CM1 et 3 CE2), les élèves entreront et sortiront par le grand portail (côté droit). Pour le groupe de Mme Bonnin (5 CP et 4 CE1) les élèves entreront et sortiront par le grand portail (côté gauche). Mme Goumet gèrera dans un premier temps l'organisation de l'école, la relation avec les familles ainsi que les tâches administratives.

Il y a un marquage au sol sur le trottoir afin de respecter la distanciation sociale, il est impératif de le respecter et de rester uniquement devant le portail d'accès de votre enfant. Les parents ou accompagnateurs ne pourront pas rentrer à l'école. Il vous est demandé d'être impérativement à l'heure afin d'éviter une attente prolongée des enfants arrivés et de ne pas rester devant les entrées. Aucun regroupement de parents ne pourra être accepté. Il est interdit de stationner avec son véhicule (même un très court instant) devant l'école.

• Situation 2 : votre enfant ne peut être accueilli à l'école

Lorsque votre enfant ne sera pas accueilli, il réalisera le travail fourni par l'équipe pédagogique. Les modalités de travail qui avaient été mises en place pendant la période de confinement seront réajustées en tenant compte du fait que les enseignantes seront en charge d'un groupe à l'école.

CONDITIONS SANITAIRES D'ACCUEIL - Les locaux, les équipements et les zones de contact seront désinfectés pendant la pause du midi et chaque soir après l'école. - Les différents groupes d'élèves ne se croiseront pas dans l'école, chacun ayant des horaires et zones de récréation. (10h30/11h00, 10h30/10h45, 10h45/11h00 ; 14h30/15h00, 14h30/14h45, 14h45/15h00). - Les élèves de classe maternelle n'apporteront pas leur cartable. - Le cahier de liaison ne sera plus utilisé, pour toute communication, merci d'utiliser exclusivement l'adresse mail de l'école : ce.0860106y@ac-poitiers.fr qui sera consultée à 12h00 chaque jour. - Les élèves seront en rang avant d'entrer en classe en respectant le marquage au sol. - Un sens de circulation sera mis en place dans les classes et les tables seront espacées pour respecter la distanciation physique (4m²). - Les portes pouvant être maintenues ouvertes le resteront pour limiter les contacts (ex : porte de classe). - Aucun matériel collectif n'est mis à disposition. - La petite maison dans la cour et le bac à sable ne seront pas utilisés. - Le prêt d'un jouet individuel sera envisagé pendant la récréation (petite voiture, roue) sans échange possible au cours de la semaine. - Le port de masque n'est pas conseillé à l'école, pour les élèves. Les adultes de l'école en seront tous équipés pendant les récréations et à tout moment où la distanciation physique n'est pas possible afin de protéger vos enfants. - Votre enfant (en classe élémentaire) devra avoir son matériel personnel en permanence dans son sac : il n'y aura pas de prêt possible en classe. - Les gobelets en plastiques ne seront plus regroupés tous au même endroit. - Merci de fournir une boîte ou paquet de mouchoirs (qui restera dans le cartable) à votre enfant et veiller à son approvisionnement. - Eviter les bagues, les bracelets et les montres. - Le lavage

des mains se fera avant l'entrée en classe, avant et après chaque récréation, avant et après chaque passage aux toilettes, à chaque fois que l'enfant se mouchera ou éternuera, avant et après le repas, avant le retour à la maison. - Les classes seront aérées le matin avant l'arrivée des élèves et pendant chaque récréation. - En maternelle, les objets transitionnels (doudous...) resteront dans la mesure du possible à la maison, il ne sera pas organisé de temps de sieste. Prévoir une tenue permettant de s'habiller et de se déshabiller de façon autonome. - Pour des questions d'hygiène, il est souhaitable que les cheveux soient attachés, que les vêtements soient changés quotidiennement.

Particularité de la demi-pension :

-repas froid préparé et fourni par la cantine : les élèves déjeuneront dans leur classe, à leur place ou dans le jardin de la garderie sous un tivoili si le temps le permet et toujours par groupe.

Les enfants devront apporter leurs couverts et leur gobelet sauf les élèves de maternelle auxquels le nécessaire sera fourni.

Le transport scolaire : le petit bus communal ne fonctionnera pas.

Les bus du SIVOS fonctionneront aux lieux et horaires habituels (capacité d'accueil : 28 places).

Le temps périscolaire : il n'y aura pas de garderie.

De 15h45 à 16h30, les élèves seront sous la surveillance du personnel communal.

EN CAS DE SYMPTOMES A L'ECOLE, CHEZ UN ELEVE OU CHEZ UN PERSONNEL

L'élève ou le personnel sera isolé, dans le bureau de la directrice. Nous lui fournirons un masque. Nous vous appellerons afin que vous veniez le chercher au plus vite et que vous puissiez prendre contact avec un médecin. L'ensemble des locaux et objets touchés dans les 48 h précédentes sera désinfecté.

SI UN CAS EST CONFIRME

En informer l'école au plus vite. La famille concernée sera accompagnée par son médecin. L'ensemble des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact sera prévenu soit par mail, soit par téléphone.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES - Ecole : 05 49 60 17 43 - Médecin scolaire : Claire FEGUEUR, 06.73.32.83.63 ; Secrétaire, Maryannick MENU, 05.49.31.48.93. - Infirmier scolaire : Wilfrid LISON, collègue Arthur Rimbaud de Latillé, 05.49.51.88.34.

ROLE DES PARENTS

Mettre en œuvre les gestes barrière aux abords de l'école. Respecter une distance de 1m avec toute personne.

Expliquer ces gestes barrières à vos enfants (lavage des mains, distance de 1 m, tousser dans son coude, proscrire les contacts, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle).

Fournir à votre enfant un paquet de mouchoirs en papier individuel.

Surveiller l'apparition de symptômes chez vous et vos enfants. Prendre la température de votre enfant chaque jour avant de venir à l'école. S'il a plus de 37,8°C, s'il présente des symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre ...), il ne peut pas venir à l'école. Prenez contact avec votre médecin. Tenir l'école informée de l'évolution de l'état de santé de votre enfant.

ANNEXE 2

ORGANISATION DE LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE L'ÉCOLE DE MAILLÉ À PARTIR DU 18 MAI 2020

À compter du lundi 18 mai, les élèves de l'école seront soit : - accueillis à l'école - sur la base du volontariat. - en enseignement à distance. Au lundi 18 mai 2020, la capacité d'accueil de l'école sera de 30 élèves en même temps à l'école, afin de respecter strictement les conditions du protocole sanitaire. La priorité sera donnée aux enfants des professions des ayants droit. Les parents d'élèves ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux scolaires. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les gestes barrières et la distanciation physique sont une préoccupation constante des élèves et de tous les adultes : personnel et parents d'élèves.

Selon ces principes, voici l'organisation retenue :

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le choix de l'accueil des élèves s'est d'abord porté sur les enfants des familles des ayants droit. Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du cadre sanitaire et de la capacité d'accueil de l'école, elle est valable durant la période du lundi 18 mai au vendredi 29 mai. Pour le mois de juin, vous serez de nouveau sollicités pour nous faire part de vos souhaits.

• Situation 1 : votre enfant est accueilli à l'école. L'accueil des élèves sera organisé de la façon suivante : Les groupes définis ci-dessous ont été constitués en incluant les enfants des ayants droit et les volontaires : – salle de classe Maternelle : capacité d'accueil, 7 élèves ; en présentiel, 4 élèves dont 1 élève de famille d'ayant droit (Petite Section) et 3 élèves volontaires (1 élève de Petite Section et 2 élèves de Grande Section) ; tous les élèves volontaires sont accueillis ; l'enseignement en présentiel sera assuré M. PAIN, – salle de classe CM1-CM2 : capacité d'accueil, 12 élèves ; en présentiel, 9 élèves dont 5 élèves de familles d'ayants droit (3 CM1 et 2 CM2) et 4 volontaires (4 CM1) ; tous les élèves volontaires sont accueillis ; l'enseignement en présentiel sera assuré Mme DRIANNE, – salle de classe CM2 : capacité d'accueil, 11 élèves ; en présentiel 9 élèves d'ayants droit ; tous les élèves volontaires sont accueillis ; l'enseignement en présentiel sera assuré Mme BESLE. Jours, horaires : ils restent inchangés.

Entrée :

- les élèves de la classe Maternelle entreront par la porte du dortoir, - les élèves de CM1-CM2 et de CM2 entreront par le portail habituel, les deux vantaux seront ouverts à cette occasion ; pour les élèves qui arriveront en bus, leur descente sera gérée par un agent communal : Ils se mettront en rang, en respectant le parcours balisé. La gestion du flux des élèves dans l'école est assurée par les enseignantes : les élèves se mettront en rang devant leur classe, en respectant le marquage au sol. Une des enseignantes fermera le portail. Il y a un parcours balisé sur le trottoir permettant le respect de la distanciation physique, il est impératif de le respecter.

- les élèves de CM1-CM2 et de CM2, qui seront en garderie, entreront par la porte du dortoir et rejoindront le rang de leur classe, en respectant le marquage au sol. Ils seront accompagnés par un agent communal.

Sortie :

- les élèves de la classe Maternelle sortiront par la porte du dortoir, qu'ils aillent à la garderie à 16h30 ou qu'ils soient récupérés par leurs parents, - les élèves de CM1-CM2 et de CM2 habitant la commune sortiront par le portail habituel, les deux vantaux seront ouverts à cette occasion ; les élèves de CM1-CM2 et de CM2, qui iront en garderie, sortiront par la porte du dortoir. - les élèves de CM1-CM2 et de CM2 rejoindront le bus à 16h30, accompagnés par un agent communal. L'entrée étant fixée à 8h50 et la sortie à 15h45 ou 16h30, il est important de respecter ces horaires afin que les élèves des différents groupes ne se croisent pas.

• Situation 2 : votre enfant ne peut être accueilli à l'école Lorsque vos enfants ne sont pas accueillis, ils réaliseront le travail fourni par leur enseignant.e selon les modalités utilisées pendant le confinement (envoi par mail, CNED, site d'école).

CONDITIONS SANITAIRES D'ACCUEIL

Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements : – salles de classe : 2 fois par jour, à la pause méridienne (tables, chaises, poignées) et le soir (à nouveau tables, chaises, poignées + interrupteurs fenêtres et lumières, sol, mobilier), – sanitaires : après chaque utilisation pendant les récréations et le soir, – salle de garderie : 2 fois par jour, après chaque utilisation (nettoyage approfondi), – cantine : 1 fois par jour, après le service (nettoyage approfondi). Les différents groupes d'élèves ne se croiseront pas dans l'école, chacun ayant des horaires de récréation et de passage aux toilettes différents.

Les heures de récréations seront les suivantes :

– CM1-CM2 : 10h15 et 14h15,

– Maternelle : 10h30 et 14h30, – CM2 : 11h et 15h. Les élèves seront en rang avant d'entrer en classe, en respectant le marquage au sol. Un sens de circulation sera mis en place dans les classes et les tables seront espacées pour respecter la distanciation physique (4m²). Les locaux seront régulièrement aérés au moins 15 min : le matin avant l'entrée en classe, pendant les récréations,

durant la pause méridienne et après la classe. Une distance de 1 mètre minimum sera respectée entre chaque élève. Les portes pouvant être maintenues ouvertes le resteront, pour limiter les contacts (ex : portes de classe). Dans la classe, aucun matériel collectif ne sera mis à disposition. Dans la cour de récréation, la petite cabane, le bac à sable, les trottinettes, les ballons et les raquettes de tennis de table (ainsi que les balles) ne seront pas utilisés. Le port de masque n'est pas conseillé à l'école, pour les élèves. Les adultes de l'école en seront tous équipés pendant les récréations et à tout moment où la distanciation physique ne sera pas possible, afin de protéger vos enfants.

Votre enfant devra avoir son matériel personnel en permanence dans son sac : il n'y aura pas de prêt possible en classe. Le cartable restera en permanence à l'école, ceci afin d'éviter les allées et venues entre l'école et le domicile. Le lavage des mains se fera avant l'entrée en classe, avant et après chaque récréation, avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après le repas, à chaque fois que l'enfant se mouchera ou éternuera, avant le retour à la maison. En maternelle, les objets transitionnels (doudous...) ne seront pas en contact. Les couchages seront séparés d'au moins un mètre. Prévoir une tenue permettant de s'habiller et de se déshabiller de façon autonome. Éviter les bagues, les bracelets et les montres ; pour une question d'hygiène, il est souhaitable que les cheveux soient attachés, que les vêtements soient changés quotidiennement.

Particularité de la demi-pension : Le repas (dont une gourde pour les élèves de CM et un gobelet pour les élèves de Maternelle) sera fourni par les parents, dans des sacs isothermes (pour le respect de la chaîne du froid), jusqu'au 29 mai. Il n'y aura pas de microondes collectif. Le repas sera pris dans la cantine et sous le préau, en respectant la distanciation physique de un mètre. Les élèves se laveront les mains avant et après le repas.

Le transport scolaire : Les bus du ramassage scolaire fonctionneront aux lieux et horaires habituels. Leur capacité d'accueil sera de 28 places.

Le temps périscolaire : La garderie se fera de 8h à 8h50 tous les matins, et de 15h45 à 17h30 tous les soirs, dans la salle pluriactivités de la commune. Le mercredi, il n'y aura pas de service de garderie après 12h.

EN CAS DE SYMPTÔMES À L'ÉCOLE, CHEZ UN ÉLÈVE OU CHEZ UN PERSONNEL

L'élève ou le personnel sera isolé, dans le petit bureau de la directrice, sous la surveillance d'un adulte. Nous lui fournirons un masque. Nous vous appellerons afin que vous veniez le chercher au plus vite et que vous puissiez prendre contact avec un médecin. L'ensemble des locaux et objets touchés dans les 48 h précédentes sera désinfecté.

SI UN CAS EST CONFIRMÉ

En informer l'école au plus vite. La famille concernée sera accompagnée par son médecin. L'ensemble des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact sera prévenu soit par un mot dans le cahier de liaison, soit par mail, soit par téléphone.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES - Médecin scolaire : Claire FEGUEUR, 06.73.32.83.63 ; Secrétaire, Maryannick MENU, 05.49.31.48.93. - Infirmier scolaire : Wilfrid LISON, collègue Arthur Rimbaud de Latillé, 05.49.51.88.34.

RÔLE DES PARENTS

Mettre en œuvre les gestes barrière aux abords de l'école. Respecter une distance de 1m avec toute personne.

Expliquer ces gestes barrières à vos enfants (lavage des mains, distance de 1 m, tousser dans son coude, proscrire les contacts, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle). Fournir à votre enfant un paquet de mouchoirs en papier individuel. Surveiller l'apparition de symptômes chez vous et vos enfants. Prendre la température de votre enfant chaque jour avant de venir à l'école. S'il a plus de 37,8°C, s'il présente des symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre ...), il ne peut pas venir à l'école. Prenez contact avec votre médecin. Tenir l'école informée de l'évolution de l'état de santé de votre enfant.